



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6233<sup>e</sup>** séance

Mardi 8 décembre 2009, à 15 h 15  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yoda/M. Kafando . . . . .	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Lutterotti
	Chine . . . . .	M. Du Xiaocong
	Costa Rica . . . . .	M. Artiñano
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Gebreel
	Japon . . . . .	M. Ashiki
	Mexique . . . . .	M. Puente
	Ouganda . . . . .	M. Ociti
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Quarrey
	Turquie . . . . .	M. Gümrukçü
	Viet Nam . . . . .	M. Bui The Giang

### Ordre du jour

#### Paix et sécurité en Afrique

Le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale

Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation  
des Nations Unies (S/2009/615)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est reprise à 15 h 25.*

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant de la Bolivie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Loayza Barea (Bolivie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de cinq minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Loulichki** (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer l'appréciation du Royaume du Maroc pour le choix de la thématique marquant la présidence par le Burkina Faso du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Le choix de cette thématique n'est ni anodin ni fortuit. Ce choix témoigne amplement de la préoccupation de nombreux pays, notamment africains, vis-à-vis de l'ampleur que prend le trafic de drogue et de ses conséquences sur la santé des populations qui en sont victime, et sur le développement et la stabilité politique des États affectés.

Le trafic de drogue est aujourd'hui une des menaces transnationales les plus pressantes du monde. Aucun pays ne peut se considérer à l'abri de ses effets nocifs. Il constitue une menace par l'ampleur qu'il prend, la transversalité qui le caractérise et les acteurs qu'il implique. Le chiffre annuel de 400 milliards de dollars induit par ce commerce est, à lui seul, révélateur de la menace que fait peser ce trafic sur notre sécurité commune.

La situation sur le continent africain, et particulièrement en Afrique de l'Ouest, est préoccupante à cause de l'ampleur qu'est en train de

prendre ce fléau. Le chiffre de 50 à 60 tonnes de trafic par an, évoqué ce matin par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), dénote la gravité de ce trafic et la nécessité d'y faire face.

Cette situation est d'autant plus menaçante qu'elle touche une région fragile en termes de paix et de stabilité et où de nombreux pays sortent de longues années de conflits armés. Ce constat inquiétant à plusieurs titres nous interpelle en tant qu'États et en tant qu'Organisation universelle, car les risques liés à ce phénomène sont de deux sortes.

D'une part, celui de déstabiliser de nombreux pays de cette région à cause de l'utilisation malintentionnée des bénéfices tirés de ce trafic pour déstabiliser les gouvernements en place, financer des actions subversives ou même perpétrer des attaques terroristes. D'autre part, au développement de la coopération internationale en matière de lutte contre les stupéfiants, correspond une connivence de plus en plus avérée entre les cartels de drogue, les trafiquants d'armes de petit calibre et les exploitants des filières de migration clandestine qui ne reculent devant rien, y compris les actes de terrorisme et de prises d'otages, pour perpétuer leur source illégale de revenus.

Les grands itinéraires de trafic de drogue, en particulier de cocaïne, ont évolué. En raison de la demande soutenue de cocaïne sur le plan international et du renforcement des mesures d'interception le long des itinéraires traditionnels, les trafiquants se sont tournés notamment vers l'Afrique de l'Ouest. Le choix de cette région est loin d'être fortuit, dans la mesure où elle se relève péniblement d'une décennie de conflictualité endémique.

Comme ils l'ont démontré à travers la tenue de la conférence de Praia en 2008, les États de la région ont apporté la preuve de leur engagement à endiguer ce trafic. Toutefois, leurs efforts ne suffisent pas à eux seuls. Un appui dans les domaines financier, technique et de la formation demeure un complément nécessaire à la réussite de leurs efforts.

La lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et ses nombreuses imbrications et implications pour la stabilité régionale et internationale, appelle un engagement renouvelé de l'ensemble des États Membres au regard de l'indivisibilité de la sécurité, afin d'aider les États de la région à développer les instruments de leur coopération de lutte contre le crime

organisé, dont les connections avec les réseaux terroristes ne sont plus à démontrer.

Mon pays ne peut que se réjouir des initiatives prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, pour renverser la tendance de ce trafic néfaste, et des premiers résultats positifs enregistrés depuis la fin de l'année écoulée. Cet effort devrait être maintenu et élargi pour toucher les autres pays de destination dans ce grand espace saharien qui se prolonge de l'ouest à l'est africain.

Le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale dans la lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest passe par un effort multilatéral à travers lequel la communauté internationale s'investirait dans une approche résolue pour enrayer ce phénomène. À cet égard, force est de constater que les domaines critiques pour le renforcement des capacités ouest-africaines de lutte contre ce fléau sont la fourniture d'une assistance technique par les donateurs, l'amélioration de la prévention et du traitement de la toxicomanie, et le renforcement de la coopération en matière de détection et de répression. Au regard de la densité et des ramifications internationales des réseaux locaux actifs dans le trafic des stupéfiants, une coopération des États de la région avec INTERPOL est nécessaire.

De par sa position géographique, sa proximité avec l'Afrique de l'Ouest, et l'importance qu'il accorde à la stabilité de cette région névralgique de notre continent, le Royaume du Maroc suit avec une attention soutenue la situation dans la vaste région sahélo-saharienne, et particulièrement le développement inquiétant du trafic d'armes, de stupéfiants, des êtres humains et, récemment, d'actes de terrorisme dirigés contre des personnes, et parfois contre des États de la région.

Cette situation requiert de la communauté internationale une triple démarche. Premièrement, la résolution des conflits et différends qui persistent dans cette région; deuxièmement, la consolidation des pays sortant de conflit et leur accompagnement dans l'entreprise de reconstruction politique et économique; et troisièmement, le renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale pour éliminer ces trafics.

Mais au-delà de ces remèdes ponctuels, le véritable rempart dans la lutte contre ces fléaux

demeure le développement économique et social et la mise en place de la gouvernance économique et de l'état de droit. Nous espérons que la réponse de la communauté internationale sera à la hauteur des défis et de la responsabilité partagée qui est la nôtre.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Daou** (Mali) : Monsieur le Président, d'emblée, je tiens à vous adresser les félicitations de la délégation malienne pour l'initiative que vous avez prise de tenir ce débat public au Conseil de sécurité sur un problème qui figure au rang des préoccupations internationales. En nous conviant à cette séance spéciale consacrée à la problématique du trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale, votre pays, le Burkina Faso, nous donne l'occasion de débattre utilement d'un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale, et particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest et la bande sahélo-saharienne, régions qui, malheureusement, sont devenues, ces temps-ci, une plaque tournante du trafic international de drogue.

L'ampleur du phénomène de trafic de drogue et sa diversification, à la faveur de la mondialisation et des progrès technologiques, nous interpellent tous. C'est qu'en effet, le trafic de drogue constitue, à l'heure actuelle, un véritable fléau et une réelle menace pour la sécurité et la stabilité de bon nombre de pays. Le trafic des stupéfiants se classe aujourd'hui dans le peloton de tête de la criminalité transnationale organisée, et la consommation abusive de drogue plonge de nombreux jeunes dans la déchéance physique et mentale. Des signaux provenant tant de rapports officiels que d'études sur la question nous indiquent que le trafic de drogue a connu une croissance considérable au cours de ces dernières années, devenant ainsi une source potentielle d'instabilité et de déstabilisation.

Au Mali, nous avons fait de la lutte contre le trafic de drogue et de produits psychotropes une priorité de premier ordre, compte tenu de l'impact négatif de ces substances sur la santé et des préjudices qu'il engendre aux plans socioéconomique et sécuritaire. À cet égard, le Gouvernement malien a pris une série de mesures visant à combattre ce phénomène, à travers, notamment la création d'un comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue. Ce comité a pour mission de participer à l'élaboration de la politique nationale de lutte contre la

drogue, d'œuvrer à la coordination des actions des différents services de l'État en matière de stupéfiants et de substances psychotropes, de centraliser tous les renseignements, d'émettre enfin des avis sur les actions et mesures envisagées par le Gouvernement.

Le Gouvernement malien est pleinement convaincu qu'à l'heure actuelle, aucune nation n'est désormais à l'abri du trafic de drogue et que seule une action coordonnée et efficace non seulement à l'intérieur des États, mais également à l'échelle internationale, permettra de juguler ce fléau.

L'affaire du Boeing de Tarkint qui défraie la chronique en ce moment vient nous rappeler l'urgence de mieux coordonner et harmoniser les efforts de nos gouvernements en vue d'une approche globale et intégrée des problèmes et défis auxquels sont confrontés les pays de la région sahélo-saharienne, mais également la nécessité de renforcer davantage les capacités nationales et régionales. Dès la découverte de l'épave de cet avion, le 2 novembre dernier, dans une zone désertique et inhabitée du Nord-Mali, le Gouvernement malien a aussitôt ouvert une enquête, en collaboration avec INTERPOL, les services de renseignements de pays amis et les services compétents du système des Nations Unies. Les investigations se poursuivent en ce qui concerne, notamment, la traçabilité de l'appareil, sa trajectoire, sa cargaison, l'équipage, le mobile de l'expédition.

Cependant, des informations véhiculées par la presse et fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant la nature et le volume de la cargaison ne sauraient nullement influencer le cours de l'enquête. Nous demeurons convaincus que les déclarations fracassantes autour de cette affaire de même que les conclusions hâtives ne sauraient concourir utilement à la manifestation de la vérité. En rappelant cela, il ne s'agit nullement pour mon pays et son gouvernement, dont la position sur cette question ne souffre d'aucun doute, de faire la politique de l'autruche.

Nous savons en effet, depuis longtemps, que la bande sahélo-saharienne, que le Mali partage avec plusieurs pays, est devenue une zone où se déroulent des trafics de tous genres : trafic de drogue, trafic de cigarettes, trafic d'armes légères et trafic d'êtres humains. Aussi, le Gouvernement malien exprime-t-il sa profonde préoccupation face à l'ampleur de ces trafics qui viennent se greffer au phénomène de

terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, constituant non seulement une menace sérieuse à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États de la région, mais aussi un obstacle majeur à leur développement.

C'est conscient du caractère transnational de ces menaces et de l'impérieuse nécessité d'une coopération sous-régionale renforcée pour relever ces défis que le Président de la République du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, œuvre inlassablement depuis plus de deux ans pour la tenue à Bamako d'une conférence régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la zone sahélo-saharienne.

Cette conférence fournira une occasion utile aux pays de la région de réaffirmer leur détermination commune à faire de cet espace qu'ils ont en partage une zone de paix et de sécurité, un pôle de stabilité, de croissance et de développement. La réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères, tenue au mois de novembre 2008 à Bamako, a déjà balisé le terrain, et nous espérons que très prochainement les chefs d'État des pays concernés se retrouveront pour examiner et adopter les conclusions de cette réunion.

Notre conviction est qu'il existe forcément une corrélation entre tous ces fléaux et qu'aucun pays ne peut à lui seul s'attaquer efficacement à toutes ces menaces. Les défis multiples auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle exigent une réponse collective et concertée à l'échelle du monde.

Pour terminer, je voudrais réitérer ici l'engagement de mon pays, le Mali, à collaborer avec tous les États et tous les organismes engagés dans la lutte contre le trafic de drogue. Nous exhortons la communauté internationale et l'ONU à soutenir davantage les initiatives et les efforts déployés par nos pays dans la lutte commune que nous menons pour endiguer le phénomène du trafic de drogue en vue de l'instauration d'un monde meilleur.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Ragolini (Italie) (parle en anglais)** : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale. Après les débats de juillet dernier sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest (voir S/PV.6157 et S/PV.6160), votre initiative confirme l'attention que le Conseil de

sécurité porte à la menace croissance que posent le trafic de drogue et la criminalité organisée à la paix et à la sécurité internationales. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) de leurs rapports détaillés et précis.

L'Italie tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant de la Suède, dont le pays assume la présidence de l'Union européenne.

La corrélation entre sécurité individuelle, nationale et internationale n'a jamais été aussi évidente. À l'heure actuelle, la criminalité transnationale, en particulier le trafic de drogue, cadre avec la définition d'une « société mondiale du risque ». La communauté internationale doit adopter une nouvelle approche pour y faire face, une approche caractérisée à la fois par la capacité de traiter efficacement avec des acteurs non étatiques, et par l'amélioration de la coopération internationale et de l'échange d'informations.

La sécurité est aujourd'hui un défi multidisciplinaire. Elle exige une analyse, un engagement et une réponse à l'échelle mondiale. Arrêter les narcotrafiquants est certes un élément décisif, mais cela ne devrait néanmoins pas guider nos politiques. Le développement est une étape cruciale vers l'instauration de la sécurité.

La présidence italienne du Groupe des Huit (G-8) en 2009 a accordé une importance particulière à ces nouveaux facteurs déstabilisateurs et à ces menaces transnationales. En mai dernier, une conférence internationale coprésidée par les Ministres italiens de l'intérieur et des affaires étrangères a eu lieu à Rome, avec la participation d'institutions internationales spécialisées, d'organisations régionales et d'experts de renom. À cette conférence, les participants ont défini le cadre conceptuel de la déclaration politique adoptée en juillet par les dirigeants du G-8 à L'Aquila.

Les effets néfastes du trafic de drogue et de la criminalité organisée sont décuplés dans les régions vulnérables où ils déstabilisent les États de l'intérieur et peuvent provoquer des chocs asymétriques à l'échelle internationale. L'importance que vous accordez à la situation en Afrique, Monsieur le Président, est donc particulièrement appropriée.

L'Afrique de l'Ouest aura valeur de test pour la communauté internationale. Les capacités des États de l'Afrique de l'Ouest de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dépendent en grande partie de la coordination stratégique et efficace entre la coopération internationale et les politiques nationales. Le relais assuré par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest entre l'Organisation et les efforts régionaux, de même que l'engagement personnel de l'Ambassadeur Djinnit, représentent un pas important dans cette direction. Je félicite l'ONUDD pour son engagement et les résultats qu'elle a obtenus dans tous les aspects de notre action commune.

Il y a quelques années, l'ONUDD nous a lancé un avertissement précoce quant au risque que courait l'Afrique de l'Ouest de devenir une plaque tournante du trafic de drogue et de la criminalité organisée. Ses rapports sur le trafic de drogue dans la région nous ont fourni l'analyse la plus détaillée, la plus approfondie dont nous ayons disposé au niveau international.

L'ONUDD encourage la coopération internationale par l'entremise de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, qui puisent dans les forces conjuguées du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et d'INTERPOL. La semaine dernière encore, une conférence des donateurs tenue à Vienne pour appuyer la CEDEAO a bénéficié d'un soutien considérable.

L'Italie a consacré 1,3 million d'euros à ces initiatives et fourni au Sénégal une unité de garde-côtes et un avion destinés au contrôle des frontières dans le cadre du programme de coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, appelé également Frontex. En janvier, l'ONUDD collaborera avec deux équipes d'experts de la police monétaire italienne, la Guardia di Finanza, afin d'élaborer, d'exécuter et de mettre en œuvre un projet visant à renforcer les capacités des services de police de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Sierra Leone et du Sénégal dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. En réponse aux demandes des bénéficiaires nationaux et aux conclusions des missions d'évaluation préliminaire au niveau des pays, les formateurs spécialisés italiens élaboreront et organiseront des programmes de formation destinés aux besoins spécifiques de chacun de ces quatre pays.

L'Italie reste déterminée à appuyer les efforts déployés par l'Afghanistan pour réduire la culture et la production illégales de substances narcotiques. La session de sensibilisation de la réunion ministérielle du G-8, tenue à Trieste les 26 et 27 juin, a mis en lumière la nécessité d'adopter des initiatives conjointes en matière de gestion des frontières, d'harmoniser les systèmes judiciaires, de renforcer les services de renseignement, de mettre en commun l'information, d'éliminer les plantes servant à fabriquer des drogues illicites et de mener des activités de substitution.

L'Italie appuie le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale et se félicite de voir qu'il coopère avec la cellule de planification conjointe pour les pays de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan, et le Centre du Golfe pour le renseignement en matière de criminalité.

L'Italie a versé 500 000 dollars au Centre régional d'information et 400 000 euros au programme régional de l'ONUDC sur l'Afghanistan et les pays voisins aux fins du renforcement de leurs capacités opérationnelles en matière de gestion des frontières et de lutte contre le trafic de drogue, et a apporté une contribution de 1,5 million d'euros au Fonds afghan d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants.

Les entrepreneurs criminels exploitent les vulnérabilités régionales, tirant parti de la conjonction unique de risques et de gratifications qu'engendre la conjoncture actuelle. Notre riposte doit modifier cette arithmétique. Permettre à tous les pays touchés par le trafic de mettre en commun les informations dont ils disposent et à la police et au secteur judiciaire de coopérer apporterait une grande valeur ajoutée à nos capacités opérationnelles.

À ce titre, les conventions de l'ONU contre la criminalité et la corruption sont nos armes les plus efficaces. L'an 2010 marquera le dixième anniversaire de la Convention de Palerme et de ses protocoles additionnels. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'un engagement ferme de la part de tous les Membres de l'ONU à l'égard de cet instrument et d'autres instruments du même ordre. La résolution globale de l'Assemblée générale sur le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, proposée par l'Italie et adoptée en novembre par la Troisième Commission, avec le soutien de

117 coauteurs parmi les États Membres, réaffirme clairement ces objectifs.

Cette résolution demande au Secrétaire général de convoquer, au deuxième trimestre de 2010, une session spéciale de haut niveau de l'Assemblée générale sur la criminalité transnationale organisée. L'objet de cette réunion est d'encourager l'adhésion universelle à la Convention de Palerme et de renforcer la coopération internationale. Elle devrait également générer un élan politique en faveur de la Conférence des Parties à la Convention qui se tiendra l'année prochaine et de sa session de haut niveau. Nous appelons tous les États Membres à se faire représenter à ces manifestations au niveau le plus élevé possible, afin de réaffirmer notre volonté politique commune et notre responsabilité partagée dans la lutte contre le trafic de drogue et les formes de criminalité qui lui sont associées.

L'Italie salue la déclaration présidentielle qui a été adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité et demeurera un partenaire actif dans les efforts déployés aux niveaux international et régional pour remédier aux menaces convergentes à la sécurité internationale que sont la criminalité organisée et le trafic de drogue.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tête António.

**M. António** : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier, et saluer l'action de votre pays, le Burkina Faso, qui, à travers sa délégation, n'a cessé de défendre les intérêts les plus vitaux de l'Afrique durant son mandat au Conseil de sécurité. L'action de votre délégation à l'ONU a fait en sorte que la décision de l'Union africaine ait un écho important au sein du Conseil de sécurité.

Nos remerciements vont également aux autres membres du Conseil de sécurité, notamment la Jamahiriya arabe libyenne et l'Ouganda, pour tous les efforts qu'ils ont accomplis pour faire le même écho aux décisions de l'Union africaine au sein du Conseil de sécurité.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil de sécurité, qui n'a cessé de se pencher sur l'Afrique. Observez qu'aujourd'hui, pendant notre intervalle, vous avez dû vous pencher sur la situation en Côte d'Ivoire. C'est donc pour cela que nous remercions.

Nous félicitons aussi M. Antonio Maria Costa pour son exposé très riche qui a brossé un tableau clair de l'Afrique sur lequel nous n'allons pas revenir.

La production et l'abus des drogues ainsi que l'utilisation de divers pays africains comme voies de transit pour son trafic, son stockage, posent un grand défi au développement de l'Afrique. La jeunesse se trouve exposée aux plus grands risques de l'abus et du trafic des stupéfiants ainsi qu'aux crimes qui y sont associés, tels que le blanchiment de l'argent et le trafic des êtres humains.

Les violences excessives et les crimes contre l'humanité dans les situations de conflit sont, dans une large mesure, aggravés par l'abus de drogue. Devant cette situation, l'Afrique lutte sans trêve pour jouer le rôle qui lui incombe dans le combat contre ce fléau. En effet, la toute première conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur la lutte contre la drogue en Afrique fut tenue à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, avec pour objectif premier la révision et la mise à jour du plan d'action qui avait été adopté lors du trente-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA tenu à Yaoundé, au Cameroun, en juillet 1996.

La Conférence a adopté alors un nouveau plan d'action de l'OUA pour la lutte contre la drogue pour la période 2002-2006. Depuis lors, l'Union africaine a poursuivi ces efforts, et la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et pour la prévention de la criminalité s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en décembre 2007 sur le thème : Engagement renouvelé de l'Afrique à combattre la toxicomanie et le trafic illicite des drogues et pour la prévention du crime.

Le principal résultat de cette session fut le plan d'action révisé de l'Union africaine sur le trafic et l'abus de drogue et la prévention du crime, ainsi que son mécanisme de suivi, destiné à être mis en œuvre, en partenariat, par les parties intéressées à tous les niveaux. Ce plan est également pleinement intégré dans le plan stratégique de l'Union africaine pour la période 2009-2012. Les domaines prioritaires et les recommandations répertoriés et inclus dans ce plan imputent clairement la responsabilité de la mise en œuvre à la Commission de l'Union africaine, aux États membres, aux communautés économiques et régionales, aux organisations internationales, aux

organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile.

Le plan africain comporte également une approche multidisciplinaire coordonnée et équilibrée pour résoudre le problème du trafic et de l'abus des drogues illicites, qui doit être traité dans le contexte du développement de l'Afrique, au-delà du cadre étroit de la simple répression.

En s'efforçant de chercher une solution à la toxicomanie, au trafic des drogues et aux phénomènes connexes, l'Union africaine met également l'accent sur le principe de l'intégration et de l'insertion de la lutte contre la drogue dans tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre du développement, qui englobe la lutte contre la pauvreté, l'autonomisation de la femme, les stratégies alternatives de développement, et les programmes sur le VIH/sida.

À la lumière de ce fait, un nouveau partenariat avec les organisations compétentes avait été instauré avec la participation de l'Organisation des États américains, du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni et de l'Agence allemande de coopération technique, qui a lancé la coopération par le partage des expériences et des meilleures pratiques dans le cadre de programmes de développement alternatif pour l'éradication de la coca et de l'opium ainsi que de la culture illicite du cannabis.

L'Union africaine souligne également l'importance du renforcement des institutions et de l'information sur l'élaboration des politiques, la recherche et la création de réseaux; le renforcement des capacités nationales de contrôle et d'application de la loi; les mesures régionales législatives et de contrôle; et la coopération internationale. Nous nous félicitons de constater, comme de nombreux orateurs l'ont souligné aujourd'hui, que les pays africains sont en train de mettre en œuvre diverses mesures législatives ou de renforcement des capacités ou d'application des lois sur le terrain, pour honorer l'engagement pris par l'Afrique de combattre ce phénomène. Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à leur apporter un soutien. C'est dans ce sens que nous saluons la déclaration présidentielle qui a été adoptée aujourd'hui (S/PRST/2009/32).

Plusieurs délégations sont revenues sur le problème du partenariat régional. Nous pensons que c'est là une solution que nous devons approfondir.

Comme pour le changement climatique, nous disons que, concernant la drogue, l'Afrique est encore une fois victime d'une situation dont elle n'est pas responsable. Comme beaucoup l'ont constaté, la drogue est produite ailleurs, elle passe par l'Afrique, et elle est consommée principalement dans une autre partie du monde.

Nous pensons qu'il existe des mécanismes que nous devrions continuer à développer. L'Union africaine, par exemple, dans le cadre de sa coopération avec l'Amérique du Sud, a inscrit la lutte contre la drogue parmi les questions prioritaires. Un autre exemple est aussi la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Il est bien clair que le Plan d'action de Luanda contient des mesures très importantes qui peuvent être mises en œuvre pour coopérer avec les zones d'Amérique du Sud et tous les pays d'origine de la drogue.

Nous voudrions rappeler également à nos amis de l'Europe, avec lesquels nous entretenons une coopération très étroite et un dialogue suivi, que la drogue est consommée chez eux. Il nous faut donc tous former un partenariat face à ce problème qui ne concerne pas seulement l'Afrique, mais le monde entier.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Adrienne Yandé Diop, Commissaire chargée du développement humain et du genre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

**M<sup>me</sup> Diop** (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la délégation burkinabé d'avoir préparé la déclaration présidentielle sur le trafic de drogue, menace contre la paix et la sécurité internationales (S/PRST/2009/32) et d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ainsi, le Burkina Faso a montré une fois de plus son intérêt pour les questions régionales et sa volonté de régler ce problème très important.

Au nom de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante sur la situation concernant le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et la riposte de la Commission de la CEDEAO à ce fléau.

Le trafic de drogue est devenu une menace contre la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique de l'Ouest. Notre région sert de plus en plus de plaque tournante par laquelle transite le trafic de la cocaïne à destination de l'Europe où les marchés et la demande sont en expansion. En 2008, 14 % de la cocaïne disponible en Europe ont transité par l'Afrique de l'Ouest, soit l'équivalent de 40 tonnes pour une valeur estimée à plusieurs milliards de dollars des États-Unis. Depuis 2005, 90 % des 1 400 passeurs arrêtés alors qu'ils transportaient de la drogue sur des vols commerciaux à destination de l'Europe étaient originaires de l'Afrique de l'Ouest. Selon des informations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), des individus transportant de la cocaïne ont été repérés au moment de l'embarquement dans 11 des 15 États membres de la CEDEAO, à savoir au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigeria, au Sénégal et au Togo. Depuis 2005, les saisies de cocaïne circulant de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe ont plus que doublé.

Pourquoi l'Afrique de l'Ouest est-elle devenue une plaque tournante du trafic? Il y a de nombreuses raisons à cela. Premièrement, le contrôle des filières traditionnelles du trafic s'est accru. Deuxièmement, l'Afrique de l'Ouest est proche de l'Amérique latine. Troisièmement, les groupes criminels ouest-africains sont à la fois actifs, opiniâtres et souples dans leur manière de fonctionner. Quatrièmement, en Afrique de l'Ouest, les États faibles ont naturellement de grandes difficultés à surveiller leur territoire et à contrôler leurs frontières poreuses ainsi qu'un milieu du travail laxiste. Enfin, bien évidemment, il y a un très fort taux de chômage dans notre sous-région.

Les effets du trafic de drogue sur les pays de la CEDEAO sont dévastateurs et dramatiques. Nous avons constaté une recrudescence des problèmes de sécurité, de la criminalité, de la violence et des conflits, pour n'en citer que quelques-uns. Le trafic de drogue a eu une incidence négative sur la gouvernance, notamment avec la corruption, la fragilisation de l'état de droit et l'instabilité politique. Le trafic de drogue a eu une incidence négative sur l'économie, avec un fort afflux inexplicé de liquidités. Nous avons constaté une augmentation de la consommation de cocaïne, ce qui entraîne des problèmes de santé publique, notamment le VIH/sida, ainsi que des problèmes sociaux.

Ces dernières années, le phénomène a empiré. Premièrement, nous constatons depuis peu que des laboratoires locaux transforment sur place la cocaïne en amphétamines. Deuxièmement, il est démontré qu'un pays par où passe le trafic est un pays qui consomme et qu'une région par où passe le trafic est une région qui consomme. Notre région est en train de devenir une région consommatrice et notre jeunesse en est la première victime. Troisièmement, le trafic de drogue est lié au blanchiment d'argent, au trafic d'armes et à la traite des êtres humains. Ce sont là trois problèmes auxquels la CEDEAO s'attaque actuellement.

Bien que les politiques et les institutions chargées de lutter contre le problème de la drogue soient en place dans chacun des États membres de la CEDEAO, elles restent insuffisantes compte tenu de la nature du problème de la drogue. Il faut également souligner que le trafic de drogue et d'autres activités criminelles qui y sont liées dépassent les frontières nationales. Le trafic de drogue, en particulier, concerne généralement trois pays au minimum, à savoir le pays producteur, le pays de transit et le pays consommateur. Il a été dit ici à plusieurs reprises qu'aucun pays, aucune région ne peut agir seul. Le problème est donc devenu régional et international et les institutions doivent unir leurs forces pour combattre de manière globale une telle menace.

Le problème des stupéfiants est une question de sécurité nationale et de politique étrangère de grande ampleur. Les cartels de la drogue sont si grands et si puissants qu'ils ont mis en péril certains gouvernements. Tout récemment, nous avons appris qu'il y a quelques semaines un Boeing 707 a violé l'espace aérien d'un pays de la CEDEAO. On soupçonne que cet aéronef transportait une pleine cargaison de cocaïne.

L'argent de la drogue continuera à saper les efforts de bonne gouvernance dans la région, et les toxicomanes continueront de susciter des préoccupations en matière de sécurité et de santé pour leurs communautés.

Je dépeins probablement un tableau qui paraît sombre et sans espoir. Certes la situation est sombre, mais nous ne sommes pas sans espoir. Nous nous félicitons que, sur la recommandation de la conférence ministérielle organisée à Praia (Cap-Vert), les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se soient montrés à la hauteur du défi, en adoptant en 2008 la

Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogue, le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et le Plan d'action régional, qui fait de la coopération en matière de prévention et d'élimination du trafic et de la consommation de drogue un programme prioritaire de la Commission de la CEDEAO.

Depuis la conférence de Praia, la Commission de la CEDEAO a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la criminalité organisée et le commerce de stupéfiants au niveau régional. Avec l'appui de l'ONUDC, la Commission de la CEDEAO a établi un plan opérationnel et un mécanisme de contrôle et d'évaluation pour que le Plan d'action régional et la Déclaration politique se traduisent par des activités concrètes, chiffrées et assorties de délais.

Ce plan opérationnel s'articule autour de cinq domaines thématiques : la mobilisation des dirigeants politiques de la CEDEAO et la nécessité pour les États membres de la CEDEAO de prévoir dans leurs budgets nationaux des ressources suffisantes pour prévenir et combattre le trafic de drogue, la criminalité organisée qui y est liée et l'abus des drogues; le renforcement de l'efficacité de la coopération juridique et en matière de répression; l'élaboration et l'adoption de cadres juridiques pour une bonne administration de la justice pénale; la lutte contre la toxicomanie et les problèmes en matière de santé et de sécurité qui en découlent; et la collecte de données valables et fiables pour surveiller de manière durable l'ampleur du problème du trafic et de la consommation de drogue qui touche la région.

Le plan opérationnel de la CEDEAO sera également axé sur des programmes et des projets visant, entre autres, à harmoniser les législations nationales, à entreprendre des recherches, à mettre en œuvre des programmes de formation, à offrir un traitement, une réinsertion et des moyens de subsistance de remplacement aux toxicomanes, et à échanger des informations sur les trafiquants et les toxicomanes connus ou potentiels.

La révision des cadres juridiques a pour objectif de réfléchir aux mesures suivantes : le refus d'accorder aux trafiquants et aux fabricants de drogue présumés des visas d'entrée dans les États membres de la CEDEAO ou leur expulsion desdits pays; la signature de traités d'extradition bilatéraux portant sur des affaires de drogue entre les États membres de la

CEDEAO; et une étude sur la nécessité de mettre en place dans chaque État membre de la CEDEAO des lois relatives à la confiscation des biens et avoirs des personnes impliquées dans le trafic de drogue. Le Plan opérationnel remédiera également à la faiblesse des services de police scientifique et technique dans la région en renforçant les capacités, en améliorant les infrastructures, en mettant au point des modalités d'action et en établissant des réseaux entre les experts et les laboratoires de la région.

Ce plan n'impose pas à la seule région la tâche de régler le problème de la drogue. Il cherche plutôt à établir une stratégie énergique de communication visant à appeler l'attention de la région et de la communauté internationale sur la menace et l'impact que le trafic de drogue pourrait avoir en Afrique de l'Ouest.

Pour la région de la CEDEAO, le Plan opérationnel ne vise pas uniquement l'amélioration des activités de police, les interdictions et les arrestations, mais également à examiner les façons dont nous pouvons tirer profit de notre diversité, de nos valeurs et de notre patrimoine social pour remédier au problème de la drogue. C'est pourquoi l'engagement des organisations de la société civile, les médias et les institutions traditionnelles, ainsi que les programmes d'activités de substitution à la production de cannabis, occupent une place prioritaire dans le Plan opérationnel.

Ce plan ne constitue cependant qu'un point de départ. Il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est pourquoi, dans notre volonté commune de remédier à un problème croissant qui dépasse les frontières, nous espérons que l'ONU et les autres partenaires resteront fermes dans leur engagement et continueront de nous appuyer. J'ai le plaisir d'annoncer ici que, la semaine dernière à Vienne, lors d'une table ronde de donateurs sur la drogue organisée conjointement par la CEDEAO, l'ONUSD et le Gouvernement autrichien, la Commission européenne s'est engagée à appuyer la mise en œuvre du Plan de la CEDEAO par le biais de son Programme indicatif régional. À ce stade, je voudrais également exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des États Membres et des institutions qui ont appuyé l'exécution de notre plan opérationnel.

D'autres régions qui ont été confrontées à des problèmes de même nature ont enregistré un certain succès. Elles ont mené des efforts inlassables, et si

elles ont pu réussir, nous aussi, en Afrique de l'Ouest, pouvons en faire autant. Je voudrais, en guise de conclusion, réitérer une fois de plus au nom de la Commission de la CEDEAO ma profonde gratitude pour cette occasion qui m'a été donnée de prendre la parole et pour l'intérêt exprimé pour le développement de la région de l'Afrique de l'Ouest.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Amieyefori** (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et pour l'initiative que vous avez prise d'organiser cet important débat sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale, concluant ainsi deux années d'une présence productive au Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général pour l'excellence de ses vues et pour les efforts qu'il continue de déployer pour faire face à ce problème. Nous remercions également M. Antonio Maria Costa pour sa déclaration très complète et pour la ténacité dont il fait montre dans la lutte contre le trafic de drogue.

Le trafic de stupéfiants reste l'un des principaux défis posés à la paix et à la sécurité dans le monde. Aucun pays n'est totalement à l'abri de ses effets dévastateurs, et aucun pays ne peut à lui seul combattre et remporter la lutte contre ce fléau, quelle que soit l'importance des ressources dont il dispose. En Afrique, le trafic, la culture, le traitement et la consommation de drogues ne cessent d'augmenter, entravant de ce fait les efforts de développement du continent. Les cartels internationaux de la drogue extérieurs à la région exploitent la faiblesse de certains pays en matière de contrôle des frontières et en font des itinéraires de transit des drogues interdites.

L'Afrique de l'Ouest est très touchée par les activités répréhensibles de ces cartels de la drogue. La sous-région est en train de se transformer rapidement en un grand entrepôt et en un centre de transit pour la cocaïne et pour d'autres drogues illicites. Les actions de ces associations criminelles font peser une menace considérable non seulement sur les structures démocratiques naissantes de la sous-région, mais aussi sur la gouvernance en général. En effet, elles constituent de graves obstacles aux efforts déployés par la sous-région pour promouvoir la prospérité humaine, la création de richesses, le développement économique,

l'état de droit et la consolidation de la paix. Le trafic de drogue a eu pour conséquence directe une augmentation des crimes violents, l'intensification de la prolifération des armes légères, de la traite des êtres humains, de la corruption et du blanchiment de capitaux et une instabilité politique accrue.

Dans ce contexte, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait montre d'une volonté et d'un engagement politiques appréciables pour lutter contre ce fléau. En décembre 2008, le Plan d'action contre les drogues illicites de la CEDEAO a été adopté à Abuja par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en tant que principal cadre juridique pour compléter les mécanismes existants. La « West Africa Coast Initiative » a également été lancée à Vienne et à New York pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action. Elle reconnaît qu'il importe de créer des partenariats en vue de mobiliser des ressources et de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de maintien de l'ordre, de criminalistique, de renseignement, de contrôle des frontières, de lutte contre le blanchiment de capitaux et de renforcement des systèmes de justice pénale. L'Initiative a besoin d'être appuyée au plan international et d'être élargie progressivement au-delà des pays pilotes.

Au plan national, l'Agence nationale de lutte contre le trafic de drogue du Nigéria a adopté une approche double – répression de l'offre et répression de la demande de drogues – afin d'empêcher que le pays ne serve de point d'origine, de transit et de destination des stupéfiants. L'Agence renforce ses capacités institutionnelles et judiciaires, ainsi que ses activités de surveillance. Le Nigéria reste fermement attaché à atteindre son objectif définitif qui est de débarrasser la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de la menace que constitue le trafic de stupéfiants. Le Nigéria est également déterminé à resserrer ses liens avec ses partenaires de développement et avec la communauté internationale, en particulier avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Nigéria est d'avis que le problème que pose le trafic de drogue exige des approches nationales, sous-régionales et régionales. C'est pourquoi nous continuerons à œuvrer en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest pour lutter contre ce

problème. Au plan bilatéral, le Nigéria resserre ses liens avec plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et la Chine, dans la lutte antidroque.

En dépit de ces efforts, la communauté internationale doit continuer à s'intéresser à l'évolution de la situation dans la région de l'Afrique de l'Ouest avant que l'on ne soit devant une situation d'urgence. Dans l'esprit de la responsabilité commune et partagée, le Nigéria engage instamment la communauté internationale à fournir aux États de la sous-région l'assistance dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités afin de relever ces défis de manière plus efficace.

La lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé qui y est associé doit se situer dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté et du développement humain, conformément aux engagements pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il ne faut pas négliger non plus la prévention des conflits dans la sous-région et le rôle joué par la diaspora africaine. Les efforts ne doivent pas se limiter au cannabis et à la cocaïne importés essentiellement de pays situés hors du continent, mais devraient porter également sur les stupéfiants produits localement. Il faut de toute urgence veiller à créer des mécanismes de collecte et de dissémination de l'information sur les groupes criminels dans la sous-région, et appuyer le renforcement de leurs capacités.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous assurer de l'appui inébranlable du Nigéria à la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui par le Conseil (S/PRST/2009/32). Nous attendons avec intérêt de collaborer avec d'autres délégations à l'application des cadres existants.

**Le Président :** Je donne la parole à la représentante du Cap-Vert.

**M<sup>me</sup> Lima de Veiga** (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Burkina Faso, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, d'avoir choisi le thème du trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale comme sujet du débat d'aujourd'hui.

Ce débat revêt une signification particulière pour l'Afrique de l'Ouest, qui est en train de devenir une plaque tournante du trafic de drogue, en particulier de la cocaïne. Les risques et les défis émergents liés à ce

problème sont énormes pour cette région, qui fait déjà face à des difficultés d'ordre social, économique et politique. Parmi ces risques et défis, on peut citer notamment l'apparition d'un nouveau commerce illégal dans la région – dont les effets s'étendent à d'autres régions du continent et au-delà –, l'augmentation des cas de toxicomanie et des problèmes de santé et de sécurité connexes, la traite d'êtres humains, la destruction du capital humain et le financement d'activités illégales et du terrorisme.

De par sa nature transfrontalière et les menaces graves qu'il fait peser sur la stabilité régionale et la sécurité internationale, le trafic de drogue attire de plus en plus l'attention de la communauté internationale. Cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et d'autres organisations internationales. C'est également ce qui a conduit à l'adoption de la Déclaration politique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la prévention de la toxicomanie, le trafic illicite de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Plan d'action régional, afin de s'attaquer au problème croissant du trafic de drogue.

En adoptant le Plan d'action, nous, membres de la CEDEAO, nous sommes engagés à mobiliser notre direction politique et à veiller ce que les ressources nécessaires soient affectées à la prévention et à la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée qui l'accompagne et la toxicomanie, de façon stratégique et durable. Dans plusieurs de nos États, le Plan d'action régional s'est concrétisé par des plans nationaux, même si le rythme de mise en œuvre et les résultats varient d'un État à l'autre en raison des conditions et des difficultés propres à chaque État.

En ce qui concerne le cas particulier du Cap-Vert, notre situation géographique au carrefour des trois continents – l'Afrique, l'Europe et l'Amérique – constitue pour nous à la fois une chance et un risque. C'est pour cette raison que nos politiques de développement qui permettent à notre pays d'évoluer, s'attache à tirer parti des possibilités tout en réduisant les risques.

Pour réduire les risques et lutter efficacement contre les nouvelles menaces, nous avons adopté une politique globale en matière de sécurité, en rupture nette avec les politiques du passé du point de vue du

concept, des outils de mise en œuvre et de l'interaction avec les parties prenantes locales et les partenaires internationaux. Sur le plan législatif, nous avons adopté de nouvelles lois pour lutter contre les stupéfiants, le blanchiment des capitaux et la corruption. Nous avons coopéré avec des partenaires stratégiques pour renforcer la capacité institutionnelle, le respect des lois, la surveillance de nos eaux territoriales, le contrôle des activités maritimes illicites et l'échange de renseignements.

Nous avons créé des entités chargées du maintien de l'ordre et du contrôle des drogues ainsi que des institutions chargées de prévenir et de traiter des crimes financiers liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les contrôles dans les ports et les aéroports sont devenus plus stricts. En outre, le Cap-Vert a ratifié les conventions internationales pertinentes et adapté sa législation nationale au cadre juridique international. L'offre et la demande de drogues ont baissé. Des activités d'éducation préventive, de traitement, de réadaptation et de réinsertion ont été exécutées en collaboration étroite avec les organisations de la société civile.

En dépit des résultats positifs obtenus, la lutte continue. Il reste encore de nombreux défis à relever. Il est essentiel de renforcer l'administration de la justice et de continuer à fournir aux services chargés du maintien de l'ordre les cadres juridiques nécessaires afin de réduire l'infiltration possible de pratiques de corruption dans la société et l'économie capverdiennes. C'est pourquoi le Cap-Vert se concentre sur la nécessité d'intensifier les actions visant à prévenir la toxicomanie et la violence urbaine, en particulier parmi les jeunes; à améliorer les options de traitement pour les toxicomanes et leur réinsertion sociale; à réduire les possibilités d'utilisation du territoire national pour le trafic de drogue; et à renforcer la coopération nationale, régionale et internationale.

Nous avons toujours été conscients que nous ne pourrions jamais réussir de manière efficace et viable à mener cette lutte tant que notre région continuera de servir d'abri sûr aux trafiquants de drogue et aux groupes de criminels organisés à cause de la faiblesse de la législation et des services d'application des lois. Nous ne serons pas en mesure de progresser sans une action constante et ferme des pays voisins. C'est pourquoi nous avons activement participé aux efforts de la CEDEAO visant à mettre sur pied un cadre juridique régional pour lutter contre le trafic de drogue

et harmoniser les lois nationales des États membres relatives à la lutte contre le trafic de drogue.

C'est ce même raisonnement qui nous a conduits à accueillir en octobre 2008 dans notre capitale, Praia, la Conférence de haut niveau de la CEDEAO sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest, laquelle a conduit à l'adoption de la Déclaration politique et du Plan d'action régional. Compte tenu de notre histoire en matière de coopération et des modestes succès que nous avons obtenus pour freiner le trafic de drogue en provenance d'Amérique latine, nous sommes disposés à continuer à échanger informations et bonnes pratiques, et à collaborer avec les autres États membres de la CEDEAO. Cela est important pour améliorer le contrôle des drogues et renforcer les efforts de prévention, de traitement et de réadaptation, tout en freinant les effets du trafic de drogue sur les économies nationales et la stabilité politique.

Si le Cap-Vert félicite la communauté internationale pour le souci et l'intérêt grandissants qu'elle manifeste pour ce problème, il estime que ses réponses devraient mieux refléter la gravité de la situation. Elles devraient être globales, stratégiques et mieux coordonnées. Dans ce contexte, le Cap-Vert se félicite de la table ronde des partenaires de la CEDEAO qui a été récemment organisée à Vienne avec l'appui du Gouvernement autrichien et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous saluons les divers engagements pris à l'occasion de la table ronde et demandons qu'ils soient traduits rapidement en actions concrètes pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action régional. Il est vrai que jusqu'à présent, nous avons réalisé des progrès très positifs, mais il reste encore beaucoup à faire.

Conformément à la responsabilité qui est la sienne en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit continuer à suivre la situation de près et à prendre des mesures pour aider les autres organes de l'Organisation des Nations Unies à réagir de façon plus coordonnée. Il faut appuyer comme il se doit l'excellent travail réalisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Nous exhortons également le Conseil de sécurité et les Nations Unies dans leur ensemble à renforcer leur action contre les pays producteurs, consommateurs et de transit de drogue et à accroître leur action de

sensibilisation aux méfaits potentiels du trafic de drogue. Par ailleurs, il convient d'intensifier les efforts pour obliger ceux qui sont impliqués dans ces activités illégales à répondre de leurs actes, conformément aux obligations définies dans les divers instruments juridiques relatifs à la lutte contre les crimes internationaux. Les États Membres devraient s'associer sans équivoque à ces efforts. Il faut encourager les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les autres parties prenantes à lutter résolument contre le trafic de drogue et à prévenir les conflits liés à la drogue.

La récente réaffirmation à Vienne des fondements de la Déclaration politique et du Plan d'action régional de la CEDEAO, et, ce qui est plus important, les programmes et les plans déjà en existence témoignent clairement de la volonté politique et de la détermination des pays de notre sous-région à assumer leur part de responsabilités dans ce processus.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg) : J'aimerais féliciter la présidence burkinabé du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur le trafic de drogue comme une menace à la sécurité internationale. Le Luxembourg souscrit pleinement à l'intervention de la Suède au nom de l'Union européenne.

Mon pays partage l'analyse selon laquelle le crime organisé lié au trafic de drogue peut représenter une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'un frein important au développement durable. Il faut d'urgence réagir aux sérieux problèmes que posent les liens de plus en plus forts entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée dont la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent, y compris le blanchiment lié au financement du terrorisme. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour venir en aide aux pays, sous-régions et régions affectés par le fléau du trafic de drogue, et l'activité de l'ONU doit être au centre de cet effort commun.

La problématique du trafic de stupéfiants devrait à l'avenir faire partie de l'analyse d'ensemble d'un conflit et faire partie intégrante d'une opération de maintien de la paix, d'une stratégie de consolidation de la paix donnée, et de manière plus générale, de notre politique de développement. Dans cet esprit, nous

saluons les résolutions 1829 (2008) et 1876 (2009) relatives à la Sierra Leone et, respectivement, à la Guinée-Bissau.

En ma capacité de Présidente du Conseil économique et social, j'aimerais souligner dans ce contexte les potentialités d'une coopération entre le Comité économique et social, notamment à travers sa Commission des stupéfiants, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix en matière de lutte contre le trafic de la drogue et de l'impact de celui-ci sur la stabilité, la gouvernance et le développement socio-économique dans des pays émergents de conflits.

Devant l'accroissement de la production et du trafic de drogue, la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés lors de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, ont réitéré une fois de plus l'importance de réduire simultanément l'offre et la demande, ainsi que la nécessité de renforcer et d'intensifier les efforts conjoints aux niveaux national, régional et international pour traiter ces problèmes mondiaux d'une manière plus globale, selon le principe de la responsabilité commune et partagée.

Mais pour qu'une action au niveau international fasse son plein effet, nous avons besoin du concours de chaque État Membre de notre Organisation. Et cet effort commence par la mise en œuvre nationale des instruments internationaux existants. Mon pays a ratifié toutes les conventions internationales en matière de lutte contre les drogues et de criminalité transnationale, et notamment la Convention de Vienne des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Dans le cadre de la mise œuvre de cette Convention, le Luxembourg est d'ailleurs un des rares pays à avoir donné suite à son article 5 et à avoir mis sur pied un Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants qui réinvestit l'argent confisqué de la drogue dans des projets visant la lutte contre le trafic des stupéfiants. À titre d'exemple, à la demande du Ministère de la justice du Mali, le Luxembourg cofinancera entre 2010 et 2012 grâce à ce fonds un projet visant à lutter contre la montée de la criminalité organisée, et notamment le trafic des drogues, et ses effets déstabilisateurs au Mali et dans la sous-région.

Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, mon pays, outre ses contributions régulières à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), réalise par ailleurs nombre de projets bilatéraux dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, y compris dans une perspective de consolidation de la paix. Le Luxembourg est en effet intimement convaincu qu'il importe d'aborder les dimensions de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme de manière intégrée et avec une attention égale.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Barbarlić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur cet important sujet, en mettant particulièrement l'accent sur ses répercussions en Afrique. La Bosnie-Herzégovine s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

La corrélation entre drogues, crime organisé, traite d'êtres humains et corruption est un problème universel qui met en péril l'économie, la sécurité et la stabilité politique de tous les pays du monde. Ces menaces, qui ne respectent pas les frontières, imposent à chaque pays et à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats multilatéraux et la coopération afin de lutter efficacement contre ce fléau des temps modernes.

Une meilleure connaissance des tendances est indispensable à la formulation d'une politique efficace et à l'apport de réponses opérationnelles. À cet égard, je tiens à souligner combien il importe de ratifier et d'appliquer les traités juridiques internationaux, et notamment de fournir des informations aux organes conventionnels et aux organes directeurs de l'ONU sur le contrôle national des drogues pour qu'ils puissent surveiller les tendances en matière d'abus de drogue, faire des évaluations réalistes des impacts et élaborer des politiques mondiales et régionales de lutte contre le trafic des stupéfiants et le crime.

D'autre part, l'assistance technique aux États Membres, notamment aux pays en développement se trouvant dans une situation politique et économique fragile, est essentielle pour renforcer les capacités nationales de mise en place de cadres efficaces de contrôle de la drogue afin de prévenir et de combattre

la toxicomanie, pour permettre aux toxicomanes d'avoir accès aux traitements et pour instaurer des conditions favorables à la réintégration et à des activités de substitution.

Ma délégation aimerait se joindre à celles qui ont reconnu la gravité du problème et souligner que, vu sa nature, il est évident qu'aucun pays ne peut à lui seul apporter de solution véritable à ce problème. Si la mise en place dans les pays de systèmes juridique et de police appropriés revêt une importance capitale, la coopération aux niveaux régional et sous-régional l'est tout autant.

Dans ce contexte, nous appuyons énergiquement la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans ses efforts de promotion et de renforcement de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest visant à lutter contre la prolifération des drogues. Bien que nous parlions de la situation en Afrique, il convient de noter que ces problèmes se posent aussi dans d'autres régions.

Je saisis également cette occasion pour évoquer les importantes réformes législatives, judiciaires et structurelles menées par mon pays pour renforcer notre système national de contrôle des stupéfiants et lutter contre le trafic des drogues et des crimes qui y sont liés. L'Assemblée parlementaire de mon pays a également adopté une stratégie nationale de contrôle des stupéfiants, de prévention et de suppression de la toxicomanie et un plan d'action pour sa mise en œuvre. J'aimerais également souligner que nous travaillons en étroite coopération avec les douanes et les services de surveillance des frontières des pays voisins et que nous avons commencé à conclure des accords bilatéraux de coopération judiciaire et de police car nous comprenons tous que la lutte contre les crimes liés au trafic de drogue doit être menée dans le cadre d'une approche régionale.

Nous sommes convaincus qu'il est crucial de coopérer, d'échanger des informations et des données d'expérience et de développer les bonnes pratiques face à ce problème. À cet égard, la Bosnie-Herzégovine appuie vigoureusement l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et autres institutions et organismes compétents de l'ONU dans leurs efforts conjoints de lutte contre les multiples menaces que pose le trafic de drogue à la sécurité de nombreux pays et régions,

notamment en Afrique. Les enseignements tirés dans une région donnée sont souvent très utiles à une autre région. Les connaissances et les compétences de l'ONUDC sont à cet égard extrêmement précieuses, et les États Membres devraient les mettre à profit.

Pour conclure, je tiens une nouvelle fois à réaffirmer que le présent débat au Conseil de sécurité est d'actualité et très important, et nous espérons que les résultats de nos débats d'aujourd'hui dynamiseront les activités concrètes nécessaires pour lutter contre le trafic de drogue et les crimes qui y sont liés en Afrique. Des résultats positifs de cette lutte sur le continent africain renforceront à leur tour les mesures prises à l'échelle mondiale pour consolider la sécurité et la justice dans la région.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant du Ghana.

**M. Christian** (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana est heureux de voir le Burkina Faso présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois, et est particulièrement honoré de voir S. E. M. Alain Yoda, Ministre des affaires étrangères, présider l'ouverture du présent débat public. Ma délégation souhaite également remercier la délégation burkinabè d'avoir organisé ce débat, ainsi que d'avoir établi le document de réflexion sur un sujet aussi important que le trafic de drogue, qui pose une menace réelle et immédiate à la paix, à la sécurité et à la stabilité de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Ma délégation remercie le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration; elle remercie aussi le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour son exposé. Nous nous associons également à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique de l'Ouest est devenue non seulement un point de transit mais également une destination finale du trafic de drogue qui suit habituellement une route circulaire qui commence en Amérique du Sud à destination de l'Europe et d'ailleurs, dans un cercle vicieux de réduction, d'offre, de transport, de transit et de consommation. Dans certains cas, ce commerce illicite a provoqué ou alimenté des conflits, la corruption ou d'autres types de criminalité organisée, tels que la traite d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants qui sont souvent dupés, enlevés ou

recrutés par force pour servir de passeurs de drogue contre leur gré.

Fidèle à engagement du Ghana en faveur de la lutte contre le trafic de drogue, le Gouvernement ghanéen a pris des mesures au niveau national pour combattre le trafic de drogue, y compris en renforçant les contrôles des frontières terrestres et les patrouilles en mer. On procède actuellement à une réorganisation de la Commission ghanéenne de contrôle des stupéfiants en vue d'améliorer sa capacité de collecte de données et on étudie la possibilité de lui permettre d'exercer le pouvoir d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs d'infractions liées à la drogue. Les autorités policières et judiciaires du Ghana ont redonné la priorité aux affaires relatives au trafic de drogue en vue d'assurer leur règlement rapide et d'imposer aux suspects des conditions plus strictes de mise en liberté provisoire sous caution, y compris des garanties permettant de préserver les éléments de preuve obtenus pour faciliter les poursuites judiciaires, tout en veillant parallèlement à ce que les normes relatives à un procès équitable et le principe de la garantie d'une procédure régulière soient dûment respectés. Des programmes de formation ont été mis en place pour améliorer la capacité des organes judiciaires et des services de police à gérer les affaires de drogue de manière plus efficace.

Conscient que nos efforts nationaux doivent être complétés par la coopération bilatérale, régionale et internationale, étant donné que le problème du trafic de drogue est un défi mondial, le Ghana a sollicité et reçu une assistance technique bilatérale en vue d'améliorer les procédures de contrôle des passagers et des bagages dans les aéroports. À la suite de la ratification par le Parlement ghanéen du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, notre pays envisage de devenir partie à la Convention elle-même. En mars de cette année le Ghana a accueilli une réunion internationale sur les besoins de protection et d'assistance des victimes du trafic de drogue.

Au niveau sous régional, le Ghana souscrit à la Déclaration politique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la prévention de l'abus de drogue, du trafic de drogue et de la criminalité organisée et exhorte la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires à une

mise en œuvre plus effective du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à renforcer les capacités nationales et la coopération transfrontalière en vue de combattre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

À cet égard, le Ghana salue la « West Africa Coast Initiative », initiative interinstitutions des Nations Unies à laquelle collaborent l'ONUDC, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL. Une coordination et une harmonisation efficaces entre ces organismes, de même qu'entre ces derniers et la CEDEAO et l'Union africaine (UA), seraient déterminantes pour assurer le succès de cette initiative. Ce n'est pas une coïncidence si le Plan d'action de la CEDEAO met l'accent non seulement sur le trafic de drogue, mais également sur d'autres types de criminalité organisée. Les efforts pour lutter contre le trafic de drogue doivent faire partie de l'action globale visant à prévenir, à détecter et à sanctionner la criminalité organisée, étant donné que ses différentes formes ont tendance à se renforcer mutuellement et à être liées.

Les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à renforcer les capacités nationales de lutte contre la criminalité organisée risquent d'être vains si les réseaux du crime organisé, qui opèrent normalement dans le monde de l'ombre afin de ne pas être découverts, réussissent à compromettre l'intégrité des autorités de police par la corruption, ce qui donnerait à ces réseaux l'occasion de mener leur trafic de drogue et d'autres activités connexes en toute impunité. En fait, dans de nombreux cas, ce qu'il faut, ce n'est pas le renforcement des capacités aux niveaux législatif, institutionnel et technique mais plutôt que les autorités de police et les dirigeants politiques soient en mesure et aient la volonté politique de dire non à la criminalité et à la corruption.

C'est pourquoi le Ghana est partie à la Convention de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre la corruption et a présenté différents projets de loi visant à rendre la corruption peu attrayante tant pour les autorités publiques que pour les personnes privées. Le Procureur général du Ghana a récemment fait circuler une publication analytique comparant les lois ghanéennes contre la corruption aux instruments de l'ONU et de l'UA

relatifs à la corruption, pour faire prendre conscience au public de l'attachement du Ghana à la lutte contre la corruption aux niveaux national, régional et international. Combattre la corruption devrait être au centre de toute stratégie de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Comme on le sait bien, l'expérience de certains pays sortant d'un conflit nous a enseigné que le trafic de drogue et d'autres types de criminalité organisée tendent à prospérer dans un climat de conflit, en l'absence d'état de droit, de bonne gouvernance et de respect du principe de responsabilité démocratique, situation qui affaiblissent et fragilisent les institutions étatiques légitimes, et en fait la société dans son ensemble. C'est pourquoi certains membres du crime organisé ont quelquefois cherché à déstabiliser des États et à entraver leurs efforts de relèvement d'après conflits.

Lors de la table ronde sur la démocratie tenue la semaine dernière à Mexico par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, des exemples ont été donnés d'utilisation de fonds illicites pour influencer les processus électoraux ainsi que pour corrompre et confisquer l'appareil d'État. Un appel à une plus grande coopération internationale contre la criminalité organisée a été lancé, l'accent étant mis sur la défense collective et la protection des institutions et des processus démocratiques, de façon à renforcer leur résistance aux pressions des acteurs du financement illicite et de la criminalité organisée.

Dans sa déclaration présidentielle de juillet de cette année (S/PRST/2009/20), le Conseil de sécurité a reconnu le lien entre le trafic de drogue et autres types de criminalité organisée et les conflits quand il a fait part de ses préoccupations au sujet des problèmes transfrontaliers qui se posent en Afrique de l'Ouest, comme le trafic de drogue, l'activité terroriste au Sahel, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, la prolifération des armes, en particulier des armes de petit calibre, ainsi que la réapparition de prises de pouvoir non démocratiques, et a appelé à la mise en place d'une stratégie globale de résolution des conflits et de prévention des crises, lors de l'examen de ces questions.

Cela signifie qu'outre le Plan d'action régional de la CEDEAO pour lutter contre le trafic de drogue, la communauté internationale doit aider la CEDEAO à appliquer la Convention sur les armes légères et de

petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, que celle-ci a adoptée et qui est entrée récemment en vigueur. Une telle stratégie globale devrait comprendre un appui aux efforts en cours de la CEDEAO, en collaboration avec l'UA, l'ONU et la communauté internationale en général, pour promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et l'ordre constitutionnel en Afrique de l'Ouest, y compris l'appui à l'application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Il est tout aussi important pour le Conseil et l'Assemblée générale de maintenir ou d'accroître leur appui politique, financier et stratégique à la Commission de consolidation de la paix afin d'accélérer, en partenariat avec la CEDEAO et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, son travail d'examen des causes profondes des conflits en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Burundi et en République centrafricaine, en vue de consolider le relèvement au lendemain des conflits dans ces pays.

Je voudrais terminer en soulignant que les appels passés et présents au partenariat, à la responsabilité partagée et à la coopération internationale donnent à penser que la communauté internationale sait ce qu'il faut faire pour relever le défi que représentent le trafic de drogue et d'autres types de criminalité organisée. Ces appels indiquent également que ce qui manque peut-être, c'est l'application de mesures urgentes pour résoudre les problèmes déjà identifiés dans les différents rapports et études de l'ONU et d'autres entités, ainsi que dans les résolutions du Conseil, y compris la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/32) adoptée aujourd'hui.

Pour conclure, je m'associerai donc à la demande instantane formulée en juillet par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime tendant à ce qu'il soit mis fin au trafic de drogue (voir S/PV.6157) et je lance un appel en faveur d'une action urgente à cette fin.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. Argüello** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation aussi voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pendant le mois de décembre et vous remercier surtout d'avoir convoqué ce débat public. Nous réaffirmons

l'importance des séances publiques du Conseil qui permettent à tous les Membres de l'Organisation d'exprimer leurs vues et d'avoir des échanges avec les membres du Conseil. Je voudrais également remercier par votre intermédiaire M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour le rapport très complet qu'il a présenté au Conseil ce matin.

La question de l'abus des drogues, du trafic de stupéfiants et des délits connexes est l'un des problèmes les plus inquiétants qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour international. Les rapports établis par l'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'autres sources citent des pays de toutes les régions du monde comme étant des pays consommateurs ou producteurs des différentes drogues ou des pays de transit et de commercialisation. La République argentine défend le principe de la responsabilité partagée entre les pays producteurs, consommateurs et de transit, et privilégie une approche équilibrée entre la lutte contre le trafic des stupéfiants et les délits connexes et l'adoption de mesures visant à empêcher la consommation et à garantir un soutien aux toxicomanes.

En matière de lutte contre les drogues et le trafic de drogue, une approche globale est nécessaire, et ce par la coordination des politiques de lutte contre le trafic de stupéfiants, de prévention de la toxicomanie et d'aide aux toxicomanes. Il est par ailleurs indispensable que la réaction des États soit renforcée par un dialogue permanent avec la société civile, et que la lutte contre le trafic de stupéfiants et les délits connexes soit menée dans le plein respect des droits de l'homme, dans le cadre d'une approche nuancée dont l'objectif soit la réinsertion sociale des toxicomanes.

Nous sommes convaincus de l'importance d'une démarche régionale qui renforce la coopération au niveau international. Dans notre hémisphère, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues assure le suivi de la mise en œuvre des instruments juridiques contraignants et de la stratégie antidrogue adoptée en 1996 à Buenos Aires. Nous estimons que le contrôle et l'évaluation doivent être assurés par des mécanismes multilatéraux qui coordonnent la coopération internationale et se basent sur des informations objectives et fiables. Plus particulièrement, nous insistons sur l'importance que revêt le Mécanisme régional d'évaluation multilatérale, en tant qu'instrument objectif pour évaluer les progrès

accomplis par les États membres dans la maîtrise du problème des drogues illicites, détecter les vulnérabilités et déterminer les domaines appelant des améliorations et renforcer la solidarité et la coopération dans l'hémisphère.

L'Argentine participe activement aux initiatives internationales en la matière. Nous contribuons aux travaux de la Commission des stupéfiants de l'ONU, dont nous sommes membres. Nous appuyons également le rôle central joué par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'ONUDC, ainsi que les autres initiatives et accords multilatéraux. Je citerai notamment la Déclaration politique adoptée en mars dernier pendant le débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants (voir E/2009/28-E/CN.7/2009/12), document dans lequel sont proposées diverses mesures pour renforcer la coopération internationale, facteur clé en la matière.

Je terminerai en réaffirmant que le caractère transnational du trafic de drogue exige une réponse coordonnée de la part de la communauté internationale et de chaque région. Il est nécessaire à cette fin de renforcer l'action des mécanismes existants dotés de compétences particulières, afin d'assurer l'application intégrale des instruments juridiques internationaux et régionaux. Cela renforcera la coopération judiciaire et la coopération entre les forces de sécurité, et permettra de disposer des ressources indispensables pour lutter contre ce phénomène grâce à la coopération internationale, y compris dans les régions les plus vulnérables.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Benhmehidi** (Algérie) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et vous féliciter d'avoir pris l'initiative judicieuse d'organiser ce débat public sur le thème de la problématique de la menace à la sécurité internationale que constitue le trafic de drogue, dont l'importance n'est plus à démontrer.

Je ne voudrais pas, surtout, manquer cette occasion de rendre un hommage appuyé à la délégation burkinaise pour la manière excellente avec laquelle elle a représenté l'Afrique au sein du Conseil de sécurité au cours de ces deux dernières années.

Au moment où la communauté internationale célèbre le centenaire du contrôle international des drogues, dont les fondements ont été posés par la Commission internationale de l'opium, il est préoccupant de constater que le trafic de drogue continue de constituer une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales et régionales, à la stabilité politique et économique des États et à la santé publique.

Dans un monde marqué par une forte expansion des échanges et une utilisation poussée des moyens modernes de communication, la production et le trafic illicite de drogue figurent parmi les principales activités de la criminalité internationale organisée, avec des transactions engageant des sommes colossales. Les trafiquants ont recours à des moyens de plus en plus sophistiqués pour blanchir les revenus de la drogue et de la contrebande, d'où la nécessité d'appréhender la problématique dans son ensemble, en tenant compte des interconnexions et liens avérés entre les différents fléaux que sont le trafic de drogue, de personnes et d'organes, le blanchiment d'argent et la corruption, la cybercriminalité et, par-dessus tout, le phénomène dévastateur du terrorisme international, dont la drogue constitue la première source de financement avec le paiement des rançons résultant du crime de la prise d'otages.

La conjonction de tous ces crimes et la confluence d'autres facteurs tels que la crise multiforme qui secoue l'économie mondiale, mettent la sécurité internationale et l'état de droit en péril, notamment sur le continent africain, qui fait face à des défis multiples. Il est à cet égard alarmant de voir la région de l'Afrique de l'Ouest devenir une plaque tournante dans le trafic mondial de drogue, qui a aggravé l'instabilité politique et sécuritaire dans certains pays de cette région, allant jusqu'à provoquer le renversement de gouvernements constitutionnellement élus, avec un risque potentiel de propagation au niveau régional.

L'Algérie soutient les efforts consentis par les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et se félicite de l'adoption à Praia, en octobre 2008, d'une déclaration politique et d'un plan d'action qui permettront de mettre en place les mécanismes et politiques susceptibles de faire face à ce fléau.

Ma délégation estime par ailleurs qu'il est de la plus haute importance de renforcer le cadre conventionnel international en invitant tous les États à ratifier l'ensemble des conventions traitant de la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et toutes les conventions pertinentes relatives au terrorisme. D'autre part, il est nécessaire de s'en tenir aux objectifs définis lors de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir résolution S-20/4), ainsi que par la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants (voir E/2009/28 et E/CN.7/2009/12) sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Il ressort de ces documents de référence qu'il est impératif d'œuvrer à la réduction de l'offre et de la demande de drogue et de promouvoir la coopération internationale dans le cadre d'une approche intégrée.

En ce qui concerne plus particulièrement le continent africain, la communauté internationale est appelée à œuvrer de concert avec les États et les organisations régionales et sous-régionales à l'effet de renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre le trafic de drogue et toutes les autres formes de criminalité organisée. Il est également primordial de s'engager activement dans l'effort économique et la promotion de politiques alternatives de développement dans cette région, dans le souci de renforcer et d'élargir les opportunités et les perspectives économiques, et de réduire ainsi les possibilités et les tentations de recours à l'activité criminelle.

Pour sa part, l'Union africaine a adopté à son douzième Sommet, en février 2009, une décision sur la menace grandissante du trafic de drogue, en particulier en Afrique de l'Ouest, qui devient une source de préoccupation pour la sécurité et la bonne gouvernance de la région et de tout le continent. L'Union africaine, dans ce cadre, a appelé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à intensifier et élargir sa coopération avec les communautés régionales en Afrique, afin de renforcer l'action de lutte contre ce fléau sur le continent. Ma délégation voudrait, à cet égard, rendre un hommage appuyé à l'ONUDC qui est en mesure de jouer un rôle primordial dans l'assistance aux États dans leurs efforts de lutte contre la drogue et le crime organisé, en dépit d'un mode de financement reposant essentiellement sur les contributions

volontaires, et saluer la profondeur de l'analyse développée par M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'ONUDC, lors de sa présentation devant le Conseil, ce matin.

En conclusion, le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité primordiale du maintien de la paix et la sécurité internationales est appelé à jouer un rôle accru dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé dans l'environnement des situations de conflit ou d'après conflit, et ma délégation voudrait se féliciter de la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/32) adoptée par le Conseil sur l'initiative du Burkina Faso.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

**M. Gutiérrez** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la façon remarquable avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité ce mois-ci.

La délégation péruvienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Ma délégation voudrait également aborder brièvement plusieurs questions qu'elle juge dans le cadre du présent débat.

Le trafic de drogue est un problème grave qui touche de nombreux États et constitue une source de préoccupation au niveau international. La demande mondiale de cocaïne atteint à elle seule près de 1 000 tonnes par an, ce qui représenterait environ 70 milliards de dollars. Indépendamment du statut des États touchés – pays de production, de consommation ou de transit de la drogue – il s'agit clairement d'un problème mondial dont la responsabilité est partagée par tous, comme cela a récemment été réaffirmé dans la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir E/2009/28), adoptée au cours du récent débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.

Bien que le problème mondial de la drogue soit examiné par les organes compétents du système des Nations Unies – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, y compris la Commission des stupéfiants – nous constatons que, quand cette question est associée à d'autres problèmes, elle constitue un facteur

d'instabilité et peut menacer la sécurité de certains États et de leurs voisins. Cela s'explique par le fait qu'il existe un lien entre le trafic de drogue, la violence et la criminalité organisée et, dans plusieurs pays, ce trafic est également lié à des activités terroristes. Il est également associé à d'autres activités criminelles telles que le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et la corruption, ce qui cause des dégâts matériels importants et d'immenses pertes en vies humaines.

Ces liens dangereux se manifestent particulièrement en Afrique. Il est inquiétant qu'en raison d'une demande provenant majoritairement de l'Europe, certaines régions d'Afrique, l'Afrique de l'Ouest en particulier, deviennent des zones de transit du trafic de cocaïne. L'Afrique de l'Ouest est également devenue une zone de transit pour le trafic de l'héroïne et des précurseurs des stimulants de type amphétamine. D'après les données statistiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le volume de cocaïne parvenant en Europe représenterait près de 250 tonnes par an, soit une valeur marchande d'environ 11 milliards de dollars. En la matière, l'Afrique de l'Ouest fournit environ 30 % de l'ensemble des drogues consommées en Europe. Cependant, ces deux dernières années, suite à de nouveaux modes de consommation de la drogue en Europe, ces taux ont enregistré une baisse de 14 % en 2008.

Malgré la diminution du trafic de drogue en termes de volume, celui-ci continue d'avoir des effets néfastes en Afrique de l'Ouest où les indices de corruption et d'impunité dont jouissent les trafiquants de drogue sont préoccupants. Les trafiquants contaminent également les économies nationales fragiles en y injectant des ressources financières considérables. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que certains pays exposés à de telles menaces, notamment en Afrique de l'Ouest, sortent de conflits ou viennent à peine d'apaiser des tensions politiques nationales graves et demeurent fragiles sur les plans économique, social et politique.

La pauvreté et l'absence de services de base intensifient le mécontentement social et continuent de peser sur la stabilité de la région. Dans ce contexte, la criminalité organisée, en particulier le trafic de drogue, et la corruption, trouvent un terrain favorable à leurs activités, ce qui aggrave les problèmes existants, entrave davantage la consolidation des États, et met en

péril le bien-être des populations et la sécurité de la sous-région.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle important dans l'examen de cet ensemble de problèmes. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles le Pérou a appuyé sa création, et il espère y apporter son concours dans un avenir proche. Un exemple concret de l'action de la Commission de consolidation de paix dans ce domaine est l'inscription, en 2007 de la Guinée-Bissau à son ordre du jour, avec l'appui du Pérou qui était alors membre non permanent du Conseil de sécurité.

Aucun des pays touchés, ne peut à lui seul faire face au problème de la drogue en Afrique. C'est aussi une tâche qui ne saurait incomber exclusivement à la région car le problème ne concerne pas seulement ce continent. Ce problème requiert une action de l'ensemble de la communauté internationale entreprise au moyen de stratégies bilatérales, régionales et multilatérales. Il est donc grand temps que les pays développés, en particulier les pays consommateurs, contribuent à la lutte contre le trafic de drogue en accordant la priorité à cette question dans leurs programmes. Cela est d'autant plus nécessaire que la Déclaration politique adoptée à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants souligne la nécessité de renforcer et d'intensifier les efforts conjoints, notamment grâce à une assistance technique et financière plus importante et mieux coordonnée.

L'Afrique, en dépit de la détermination des pays du continent et de leurs efforts soutenus – déployés notamment dans le cadre de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec l'appui précieux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – a besoin d'une assistance technique et matérielle accrue pour renforcer le contrôle des frontières le long de ses côtes et la maîtrise de son espace aérien. Il est également nécessaire d'améliorer la formation et de renforcer les moyens dont disposent les forces de police chargées d'enquêter sur les activités liées au crime organisé et au trafic de drogue. En outre, une coopération internationale s'impose pour mettre en place les cadres juridiques appropriés en vue du bon fonctionnement du système de justice pénale, prendre les mesures de répression qui s'imposent et rassembler des informations fiables afin d'évaluer

l'ampleur des problèmes du trafic et de l'abus des drogues touchant la région.

Nous devons par conséquent savoir à quoi est consacrée la coopération, notamment en ce qui concerne l'aide financière, afin de comprendre la façon dont les États font face au problème de la drogue au niveau international. Si nécessaire, nous devons axer la coopération sur les pays qui en ont le plus besoin. À cet égard, le Pérou estime qu'il faut élaborer un rapport mondial qui rassemble les données statistiques et les informations pertinentes relatives aux ressources que la communauté internationale consacre à la lutte contre le trafic de drogue et définisse de grands programmes en vue d'une coopération accrue avec les pays les plus touchés par la production et le trafic de drogue. Nous pensons qu'un premier pas a été réalisé en ce sens, dans la mesure où le projet de résolution sur la coopération internationale contre le problème des drogues, qui sera présenté prochainement à l'Assemblée générale en vue de son adoption, reconnaît la nécessité de disposer de cette information, et demande aux États Membres d'appuyer le dialogue sur thème par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants.

L'appui aux pays africains qui pâtissent des conséquences du trafic de drogue sur leurs territoires est une nécessité qui ne saurait être ignorée par la communauté internationale, surtout quand cette situation, lorsqu'elle s'ajoute à des contextes nationaux spécifiques, contribue à une instabilité politique qui peut même nuire à la sécurité de la région. C'est pourquoi l'appui que nous pouvons apporter doit s'inscrire dans une stratégie intégrée de développement et de sécurité qui contribuerait à la consolidation d'une paix durable en Afrique.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

**M. Bailly** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation est heureuse de prendre la parole à l'occasion de ce débat public dont le thème « Paix et sécurité en Afrique : le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale », suscite à nos yeux un grand intérêt.

Tout d'abord, à l'instar des autres délégations, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour cette noble initiative qui nous permet de réfléchir ensemble sur l'un des maux qui minent le développement harmonieux de l'Afrique. Je voudrais ensuite exprimer

ma gratitude à l'Organisation des Nations Unies, plus particulièrement à son Office contre la drogue et le crime (ONUDC) pour toute l'assistance fournie à mon pays, et surtout pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur des pays en développement dans leur lutte contre ce fléau de la drogue.

Le trafic de drogue et de stupéfiants qui fait partie, plus que jamais, du processus de la mondialisation, ne date pas d'aujourd'hui. L'on n'hésite d'ailleurs plus à parler d'un crime transnational organisé ayant ses propres caractéristiques en termes d'étendue, d'organisation et de financement. Le développement de ce fléau affecte dangereusement l'équilibre de nos États et, en raison de la nature transnationale de ces crimes, il est une menace sérieuse à la paix et la sécurité nationales, sous-régionales et internationales.

Après plusieurs décennies de guerres fratricides dont les conséquences désastreuses continuent d'obstruer son développement, la région ouest-africaine est devenue une importante zone de transit pour le trafic de drogue et de stupéfiants, particulièrement la cocaïne d'Amérique latine vers l'Europe. Il s'agit d'un fléau majeur qui affecte l'ensemble des équilibres de nos sociétés. Outre la montée de la criminalité qu'il induit, ce trafic met à mal nos systèmes sociaux sanitaires et contribue à la propagation du VIH/sida.

De fait, l'argent de la drogue corrompt nos systèmes financiers et menace la survie de nos États. Il génère, en effet, une criminalité spécifique et crée des réseaux de malfaiteurs avec leur contingent de terroristes, de guerres des gangs, de règlements de comptes, voire de mouvements armés. En effet, le trafic de drogue finance et s'accompagne d'autres crimes comme le trafic d'armes, le terrorisme et le blanchiment d'argent.

La Côte d'Ivoire n'est pas restée inactive dans le cadre de la lutte contre le trafic et l'abus des drogues. Depuis la Conférence ministérielle de Yamoussoukro en 2002 sur la lutte contre la drogue en Afrique, elle a mis en place une stratégie globale nationale incluant les aspects de prévention (éducation, soins de santé, traitements), de réinsertion (assistance) et de répression (lutte contre les trafics, les productions illicites et la consommation). Cette stratégie, appuyée par le Président de la République et le Gouvernement ivoiriens, consiste en des mesures spéciales en termes

de coordination et supervision de la lutte nationale contre la drogue par le Comité interministériel de lutte anti-drogue; également, en termes de mobilisation et intervention de la Direction de la police des stupéfiants et drogues dans les zones cibles, les fumoirs et autres lieux de rencontre de trafiquants, suivies de la destruction systématique de stocks et quantités saisies; en termes de ratification et mise en œuvre des instruments internationaux pertinents en la matière, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000, et ses protocoles additionnels; en termes d'harmonisation de la législation nationale à la lumière des instruments régionaux et internationaux\*x; enfin, dans la mise à niveau des programmes de formation nationaux et sous-régionaux organisés par le Centre régional de formation à la lutte contre la drogue de Grand Bassam, en étroite collaboration avec les directives de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La Côte d'Ivoire est surtout consciente de la nécessité d'une approche globale, à la fois régionale et internationale, pour venir à bout de ce fléau. C'est pourquoi, nos actions dans ce domaine ne pourraient que s'inscrire dans un cadre régional et international. À ce titre, mon pays, qui a déjà établi des accords et partenariats bilatéraux avec les États amis dans le domaine de la sécurisation des frontières et autres sites sensibles – comme les ports et aéroports – ne cesse d'accroître sa coopération avec INTERPOL. Mon pays s'emploie également par le biais de son point focal à mettre en œuvre le Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adopté en 2008 à Praia (Cap-Vert) pour contrer le problème du trafic de drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest.

En dépit de ces efforts, de nombreux défis restent à relever par nos États pour apporter cette réponse globale, coordonnée et efficace aussi bien au plan national qu'international. Il nous faut, entre autres, renforcer et harmoniser le cadre juridique régional et international, échanger des informations et des renseignements, accroître l'entraide judiciaire, pour rendre plus efficaces les enquêtes et procédures judiciaires dans l'espace africain et de la CEDEAO. L'assistance technique et financière est une impérieuse nécessité en matière de renforcement des capacités. Il nous faut également sécuriser nos frontières terrestres, aéroportuaires et maritimes, en les dotant de moyens de contrôle et de vérification performants.

Dans son rapport sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/64/120), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogue et de l'état d'avancement des activités relatives au contrôle international des drogues. L'augmentation alarmante, entre autres, du trafic de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest et du trafic d'héroïne à travers l'Afrique de l'Est nous interpelle. C'est pourquoi nous devons tous veiller au renforcement de la coopération internationale face à ce problème mondial de la drogue.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer notre satisfaction de voir un pays africain, le Burkina Faso, présider les travaux du Conseil de sécurité. Notre pays s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés sur la question dont nous discutons aujourd'hui.

Le Venezuela apprécie et fait siens les efforts que pourrait faire le Burkina Faso, au cours de sa présidence du Conseil de sécurité, afin de contribuer au règlement des conflits armés que rencontre le continent africain, et de renforcer les initiatives de l'Union africaine, destinées à consolider la paix et la réconciliation entre les pays de ce continent. Nous sommes certains que le Burkina Faso contribuera à éviter que certains membres du Conseil de sécurité n'adoptent des décisions qui s'éloignent du droit international et entravent le dialogue et la réconciliation sur le continent africain.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour ce débat public, au sein du Conseil de sécurité, sur le trafic de drogue en Afrique, menace à la sécurité internationale. Trois aspects fondamentaux doivent être mis en lumière. Premièrement, le trafic de drogue ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, il s'agit là d'une question qui, compte tenu de sa portée, doit être traitée de manière non sélective et non réductrice, sans a priori de la part d'un, deux, trois, quatre ou cinq pays au sein de la communauté internationale. Troisièmement, le Conseil de sécurité a démontré qu'il ne veut pas et ne peut pas s'acquitter des fonctions qui sont les siennes. Il ne doit donc pas prétendre à de

nouvelles fonctions qui n'entrent pas dans ses attributions. Le fait que le Conseil de sécurité ne tient aucun compte des résolutions adoptées sur la situation en Palestine et qui sont juridiquement contraignantes pour Israël est un bon exemple de son incapacité à traiter des questions qui préoccupent la communauté internationale.

La République bolivarienne du Venezuela partage la volonté de lutter contre ce fléau dans le cadre de la coopération internationale et dans le respect total de la souveraineté des pays et des droits de l'homme, notamment des principes relatifs à la garantie d'une procédure régulière, à la proportionnalité et à la présomption d'innocence. Le Venezuela considère que la lutte contre le problème mondial de la drogue doit continuer à être menée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social et de son organe subsidiaire, la Commission des stupéfiants, conformément à la pratique et aux accords en la matière.

À cet égard, nous nous permettons de rappeler qu'en mars dernier, lors de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, les États Membres de l'ONU ont adopté la Déclaration politique et le Plan d'action de Vienne sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. À cette occasion, les États ont reconnu que le problème mondial de la drogue constitue effectivement une menace à la sécurité publique de nos États et au bien-être de l'humanité tout entière car il nuit au développement durable, à la stabilité politique et au fonctionnement des institutions démocratiques.

C'est la raison pour laquelle les États, dans la Déclaration politique et le Plan d'action, ont souscrit des engagements importants en vue de la réduction de l'offre et de la demande, notamment dans le domaine du contrôle des précurseurs et des stimulants du type amphétamine. Ils ont également convenu de mettre en place une coopération internationale pour éliminer les cultures illicites servant à fabriquer des stupéfiants et des substances psychotropes, développer des cultures de substitution, et lutter contre le blanchiment d'argent et de s'accorder l'entraide judiciaire.

C'est dans ce même contexte multilatéral que les défis actuels et futurs, les nouvelles tendances de ce problème mondial de la drogue et les améliorations possible du système d'évaluation actuel ont été

identifiés et analysés. Il a été également convenu de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée. C'est ainsi, selon nous, qu'il faut s'attaquer à ce problème et non pas, par exemple, en implantant des bases militaires étrangères sur le territoire d'un pays, et qu'il faut relever les défis identifiés par les organismes des Nations Unies spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogue.

Nous saluons les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour apporter un appui financier et technique aux pays africains de manière à renforcer leurs capacités nationales de lutte contre le trafic de drogue et contre la criminalité transnationale organisée. Le Gouvernement vénézuélien partage les préoccupations des pays africains au sujet des répercussions négatives que pourrait avoir le trafic de drogue sur la stabilité de leurs pays.

C'est la raison pour laquelle le Venezuela promeut la coopération Sud-Sud et les initiatives importantes de lutte contre le trafic de drogue prises conjointement avec des pays africains. À cet égard, lors du deuxième Sommet Amérique du Sud – Afrique tenu sur l'île de Margarita (Venezuela) les 26 et 27 septembre dernier, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur détermination à promouvoir les initiatives, les propositions, les mesures et les activités visant à lutter contre ce phénomène, tant au niveau bi-régional que bilatéral.

Par ailleurs, lors de la dix-neuvième réunion des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues en Amérique latine et aux Caraïbes, qui s'est également tenue sur l'île de Margarita (Venezuela) du 28 septembre au 2 octobre dernier, des accords importants ont été conclus dans le but de promouvoir la coopération bilatérale en matière de lutte contre la drogue, notamment avec les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Un débat constructif et encourageant sur la lutte contre le trafic de drogue est en cours dans diverses instances multilatérales. Partout, la République bolivarienne du Venezuela a donné des preuves concrètes de sa solidarité et de sa coopération avec les pays africains, en particulier avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, en souscrivant à de nombreux accords bilatéraux pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

Nous espérons que l'examen de cette question à la présente séance du Conseil de sécurité n'établira pas de précédent permettant de légitimer toute action que pourrait envisager le Conseil en la matière.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khazae** (Iran) (*parle en anglais*) : La question de la production et du trafic de drogue est l'un des plus grands défis auxquels la communauté internationale a aujourd'hui à faire face. Les drogues présentent de grands dangers pour la situation socioéconomique et sécuritaire de toutes les sociétés. Le caractère tentaculaire de ce phénomène est tel que la seule façon de lutter contre ce problème international est de déployer des efforts collectifs et concertés fondés sur le principe de la responsabilité partagée.

Ces deux dernières années, la plupart des questions relatives aux drogues inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et un certain nombre de résolutions et de déclarations présidentielles mentionnent le problème du trafic de drogue dans certaines régions, notamment en Asie occidentale et en Afrique de l'Ouest. La résolution 1817 (2008) porte principalement sur les liens entre la production de drogues, la sécurité, le terrorisme et la criminalité organisée dans notre région. Dans ces décisions, le Conseil reconnaît que la communauté internationale doit adopter une approche intégrée et équilibrée et aborder les problèmes liés à la drogue en tant que responsabilité partagée.

La République islamique d'Iran assume la présidence de la Commission des stupéfiants à partir de ce mois et jusqu'en décembre 2010. À cet égard, je tiens à énoncer rapidement les efforts entrepris par mon gouvernement pour lutter contre les stupéfiants.

Au fil des ans, nous avons affecté des milliers de policiers iraniens à cette tâche et dépensé des milliards de dollars. Dans le cadre de cette approche, la République islamique d'Iran a mobilisé environ 30 000 soldats de ses forces militaires et de sécurité pour les poster le long de ses frontières fort longues. L'Iran s'est également efforcé de renforcer et modifier ses fortifications, ses installations et ses systèmes de contrôle aux des points de transit et aux postes frontière afin d'empêcher l'entrée de convois de trafiquants dans le pays. Toutes ces mesures ont abouti à la confiscation d'énormes quantités de divers types

de stupéfiants. Cela a permis de classer l'Iran au premier rang des pays du monde pour les saisies, avec 80 % des saisies mondiales d'opium et d'héroïne. Je me dois de mentionner que la quantité totale de stupéfiants saisis en 2008 par la République islamique d'Iran s'élève à 702 tonnes.

Dans le domaine de la coopération régionale, l'Iran coopère avec les pays voisins et les pays situés sur la route des Balkans. Deux centres régionaux d'échange d'informations basés en Iran, l'unité de police chargée de la lutte contre les stupéfiants et le Service central de lutte antidrogue, échangent ainsi en permanence des informations avec des officiers de liaison chargés de la lutte contre les stupéfiants dans les pays voisins et la région. La République islamique d'Iran a tenu huit séries de conférences internationales à l'intention de ces officiers.

L'Iran a également élargi sa coopération avec les membres de l'Organisation de coopération économique et contribué à établir une unité chargée de la lutte contre les stupéfiants au sein de cette organisation. Nous avons également organisé plusieurs séminaires consacrés à la réduction de l'offre et de la demande de drogues. En outre, consciente de la nécessité d'instaurer une coopération et une coordination étroites dans la région, la République islamique d'Iran, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, organise des réunions et échange des informations sur une base régulière avec les autorités et les responsables de haut rang concernés des unités chargées de la lutte contre les stupéfiants des pays de notre région.

À cet égard, l'Iran a tenu une réunion trilatérale en mai 2008 dans le cadre de l'Initiative triangulaire. Le Secrétaire général la mentionne au paragraphe 38 de son rapport publié sous la cote A/64/120, indiquant qu'« [u]ne première opération commune pilote relevant de cette initiative, qui a démarré en mars 2009, a permis la saisie de drogues et le démantèlement de réseaux de trafiquants ». Le rapport fournit en outre des informations sur « la première opération conjointe jamais engagée contre les réseaux de trafiquants de drogues » menée en mars 2009, qui a permis de saisir des drogues et d'arrêter des trafiquants. Je dois malheureusement dire qu'un assez grand nombre de trafiquants de stupéfiants arrêtés dans mon pays viennent d'Afrique. Cela montre que le trafic de drogue ne connaît ni frontières ni régions.

Pour ce qui est de la coopération internationale, la République islamique d'Iran a signé un certain nombre de projets de coopération avec plus de 30 pays dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Nous avons participé activement à diverses réunions et conférences internationales, comme les réunions de la Commission des stupéfiants et les tables rondes du Pacte de Paris.

Nous avons également facilité les visites des autorités internationales, notamment des représentants de l'ONU, du Pacte de Paris et du « Groupe de Dublin », aux frontières iraniennes. Les activités et les efforts de lutte de l'Iran contre les drogues illégales ont été largement salués par la communauté internationale à l'issue de toutes ces visites. Étant donné que cette menace représente un terreau pour le terrorisme, les efforts déployés par l'Iran à cet égard ont sans nul doute représenté une contribution fondamentale à la lutte mondiale contre le terrorisme.

Le trafic de drogue dans certaines régions sape les efforts déployés pour instaurer la stabilité, la prospérité et la paix, car les stupéfiants sont une source de financement du terrorisme. Ils exacerbent également les menaces qui pèsent sur la stabilité et la sécurité des régions. Nous nous sommes heurtés à ce phénomène dans notre propre région pendant de nombreuses années. Nous avons été victimes de ses effets dévastateurs sur le plan social et la santé générale de notre société en a également pâti. Nous avons assumé un lourd fardeau en faisant face à cette menace, sans guère recevoir d'aide de la communauté internationale, même si nous savons tous qu'aucun pays ne peut juguler seul ce fléau.

À la veille de la conférence internationale de soutien à l'Afghanistan qui se tiendra le mois prochain à Londres, nous espérons qu'on y tiendra aussi bien compte de l'engagement de la communauté internationale que, dans un esprit de partenariat renforcé, de la question de la lutte contre la production et le trafic de drogue venant de ce pays. Nous espérons également que cette conférence imprimera un nouvel élan politique à la communauté internationale propre à la mobiliser en faveur de l'action du Gouvernement de l'Afghanistan et de ses voisins.

Je voudrais terminer en exprimant l'espoir de voir les délibérations du Conseil de sécurité sur la coopération internationale et régionale face à la menace des stupéfiants jeter les bases d'une

responsabilité commune et partagée dans la lutte contre ce problème mondial et les activités criminelles associées. J'espère également qu'elles permettront d'appuyer les activités et mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en la matière.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

**M. Loayza Barea** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, pour commencer, de vous exprimer notre grande satisfaction de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le Conseil de sécurité ; nous sommes tout à fait convaincus que, sous votre présidence, le Burkina Faso, et en conséquence le Conseil de sécurité, auront un mois riche en activités.

La Bolivie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et salue l'exposé présenté par le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

L'État plurinational de Bolivie est fermement attaché à la lutte contre le problème mondial de la drogue, du trafic des stupéfiants, et de la criminalité organisée. À cet égard, il importe de signaler que la dix-neuvième Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue au Venezuela du 28 septembre au 2 octobre dernier, a félicité la Bolivie pour son effort de lutte contre le trafic de drogue et d'élimination des cultures illicites et excédentaires de la feuille de coca.

De même, le rapport de l'ONUDC sur le contrôle des cultures de la feuille de coca dans l'État plurinational de Bolivie indique que le Gouvernement bolivien mérite d'être félicité pour avoir considérablement renforcé les mesures de lutte contre la drogue. Nous avons enregistré une augmentation de 45 % des saisies de pâte de coca utilisée pour la fabrication de la cocaïne, qui sont passées de 14 912 à 21 641 kilos, et une augmentation de 145 % des saisies de chlorhydrate de cocaïne. Le nombre de laboratoires démantelés continue aussi d'augmenter.

Les opérations de répression du trafic de stupéfiants ont augmenté de 58 % par rapport à 2005, passant de 6 831 à 10 795 en 2008. L'efficacité de ces interventions a permis d'augmenter de 252 % les saisies de cocaïne et de produits équivalents. Nous avons saisi en 2005 près de 11,4 tonnes et 28,8 tonnes

de cocaïne et de produits équivalents en 2008. En 2009, nous avons détruit 6 272 hectares pour réduire la culture excédentaire de feuilles de coca, ce qui constitue un record pour les cinq dernières années. Cela témoigne de l'attachement du Président Morales à la lutte contre les stupéfiants. Les saisies de substances chimiques ont par ailleurs considérablement augmenté et nous avons détruit davantage de laboratoires de recyclage et de cristallisation en 2008.

L'État plurinational de Bolivie a consacré pour la première fois 20 millions de dollars de ses propres ressources à la lutte contre le trafic de stupéfiants. De plus, dans le cadre de notre stratégie régionale et multilatérale de lutte contre le trafic de drogue, nous avons encouragé la création, au sein de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, d'un conseil sud-américain de lutte contre le trafic de drogue, et au plan bilatéral, nous avons conclu des accords et mené des actions communes avec l'Argentine, le Paraguay et le Brésil pour faire respecter l'interdiction.

Il convient de noter, par ailleurs, que selon le rapport de 2008 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la culture de la feuille de coca en Bolivie ne représente que 18 % de la culture mondiale de feuilles de coca et que le potentiel maximum de production de cocaïne en Bolivie équivaut à 13 % du potentiel de fabrication de cocaïne dans le monde. Il importe de préciser que ce dernier chiffre diminuera une fois que sera terminée l'étude globale sur la feuille de coca qui permettra de chiffrer la quantité destinée à la consommation traditionnelle afin de la retrancher du potentiel maximum de cocaïne pouvant être fabriquée en Bolivie.

En ce qui concerne précisément la consommation traditionnelle, en mars 2009, le Président Evo Morales Ayma a présenté une proposition d'amendement de l'article 49 de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961 afin de dépénaliser la mastication de la feuille de coca, interdite par cette Convention sur la base de préjugés culturels qui n'ont rien de scientifique. Le projet de résolution sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/C.3/64/L.15/Rev.1), adopté récemment par consensus par la Troisième Commission et qui sera ensuite entériné par l'Assemblée générale, le reconnaît d'ailleurs puisqu'il affirme qu'il faut tenir dûment compte des utilisations licites traditionnelles des cultures, lorsque de telles utilisations sont attestées par l'histoire. La mastication de la feuille de coca est une

pratique ancestrale et millénaire des peuples autochtones andins et amazoniens de l'Amérique du Sud et elle fait partie de notre histoire et de notre identité culturelle.

Le deuxième Sommet Amérique du Sud-Afrique, qui s'est tenu en septembre dernier à l'île Margarita (Venezuela), a expressément reconnu les effets néfastes que le problème mondial de la drogue, sous tous ses aspects, notamment le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et les délits connexes, a sur la sécurité, la paix, la gouvernance, le développement économique et la santé publique de nos peuples, à tel point qu'il met gravement en péril les institutions sociales et politiques, contribue à la dégradation de l'environnement et à la pauvreté et anéantit les efforts en faveur de l'intégration sociale.

Dans ce contexte, l'Amérique latine et l'Afrique se sont engagées à promouvoir, ainsi que l'a mentionné le Représentant permanent du Venezuela, des initiatives et des actions régionales et bilatérales, en se fondant toujours sur les principes de responsabilité commune et partagée, ce qui suppose une démarche intégrée et équilibrée, de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de non-ingérence

dans les affaires intérieures des États et de respect des droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies.

Cet effort conjoint, cet effort national et cet effort sous-régional permettent de mettre en commun les actions concertées de la communauté internationale de manière à intensifier les efforts pour atteindre les résultats auxquels nous aspirons tous en matière de lutte contre ce fléau, en particulier en Afrique de l'Ouest. Nous considérons que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires constituent les instances appropriées pour examiner en profondeur cette question.

**Le Président** : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, les ministres et tous les orateurs qui sont intervenus dans le débat aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 40.*